



Service de l'attractivité
et de la politique des
ressources humaines

Sous-direction de
l'attractivité des métiers
et du recrutement

DGRH D2-5

N° F3B45ASIIBR

Décision

portant nomination du jury d'admissibilité pour le recrutement interne d'assistants ingénieurs, branche d'activité professionnelle F (culture, communication, production et diffusion des savoirs), emploi-type Assistant-e de projets culturels, session 2026

Le ministre chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 31 mars 2026 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture de concours pour le recrutement d'assistants ingénieurs,

DÉCIDE

Article 1^{er} : Sont nommés membres du jury d'admissibilité pour le recrutement interne d'assistants ingénieurs dans la branche d'activité professionnelle F (culture, communication, production et diffusion des savoirs), emploi-type Assistant-e de projets culturels, au titre de l'année 2026 :

Monsieur LAGADEC Philippe, ingénieur d'études hors classe, président, Université de Bretagne occidentale, Brest.

Madame MALGUY Lisa, bibliothécaire hors classe, vice-présidente, Université de Bretagne occidentale, Brest.

Madame CLOUET Céline, ingénieure d'études hors classe, experte, Université de Versailles Saint Quentin en Yvelines, Montigny-le-Bretonneux.

Monsieur DRU Jean-Philippe, ingénieur d'études de classe normale, expert, Université Sorbonne Paris Nord, Paris.

Madame MOREAU Elodie, ingénieure d'études de classe normale, experte, Université de Versailles Saint Quentin en Yvelines, Guyancourt.

Monsieur THÉRON François, René, ingénieur d'études hors classe, expert, Université de Versailles Saint Quentin en Yvelines, Guyancourt.

Monsieur VIGNON Bertrand, ingénieur d'études de classe normale, expert, Université Grenoble Alpes, Grenoble.

Article 2 : En cas d'empêchement du président désigné, la présidence sera assurée par la vice-présidente désignée.

Fait à Paris, le 8 juin 2026

Pour le ministre chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche et par délégation,